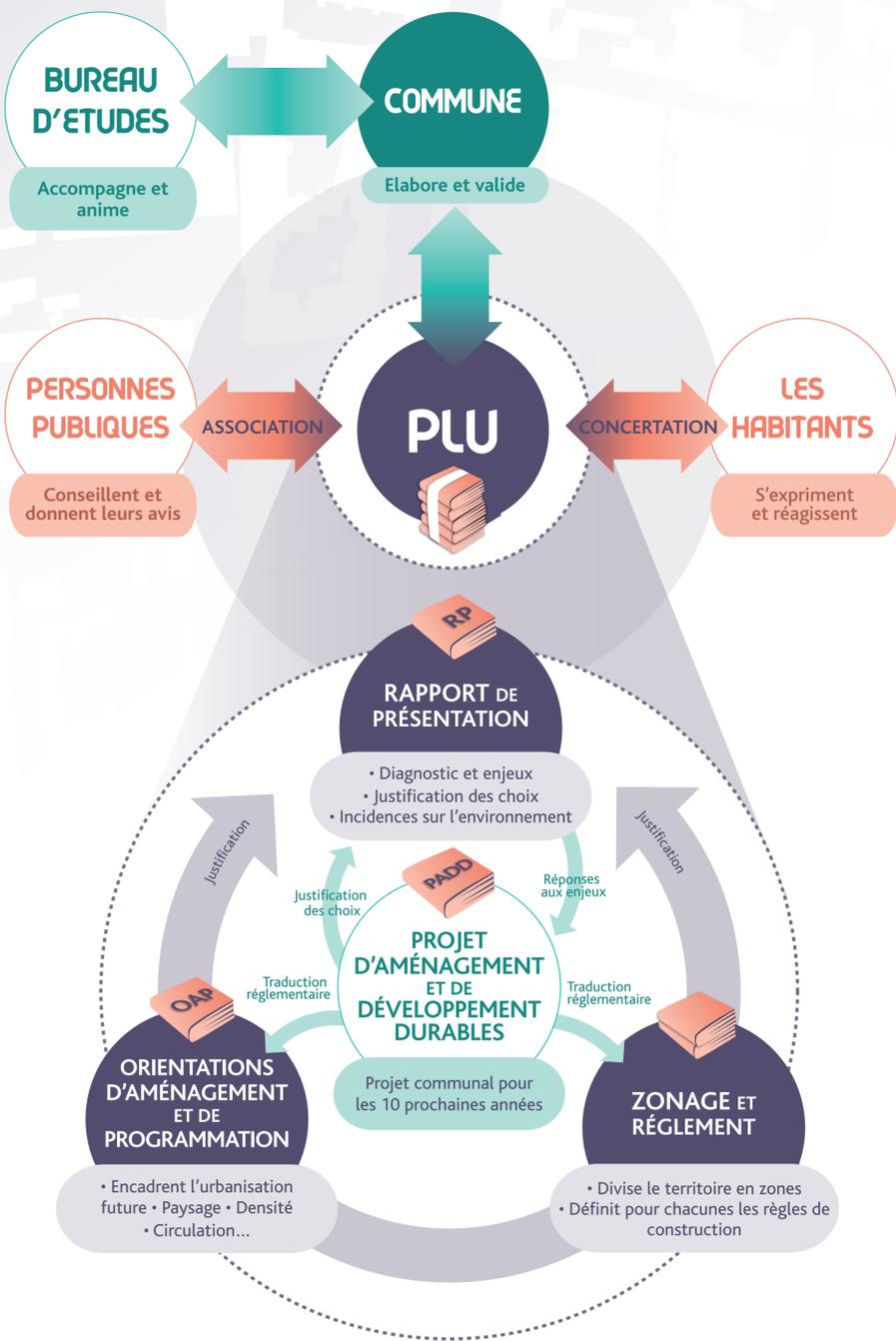


# PLAN LOCAL D'URBANISME

## La révision du PLU

### Pourquoi ?



### C'est quoi déjà le PLU ?

Le **Plan Local d'Urbanisme** est l'expression du projet urbain de la commune. Il traite de multiples sujets qui touchent aussi bien la vie quotidienne des Survillérois.es que des grands projets de développement du territoire.

Il fixe les orientations et objectifs communaux en matière d'offre de logements, de dynamisme économique, d'accessibilité et de transport, de protection des espaces agricoles et des corridors écologiques mais aussi de préservation et de mise en valeur des paysages, du patrimoine etc...

Le PLU s'impose à tous et détermine les zones constructibles (habitations, entreprises, équipements publics,...). Il est le cadre de référence pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire, de démolir, d'aménager...)

### Mais on a déjà un PLU ! Pourquoi le réviser ?

En effet, **la commune a déjà un PLU qui a été approuvé en 2016.**

Un PLU a une durée de vie d'environ 10 ans... mais il peut, à tout moment, être modifié ou totalement révisé, pour prendre en compte de nouveaux projets, s'ajuster au regard des changements du territoire ou s'adapter aux évolutions réglementaires. Ce qui est le cas aujourd'hui !

Le bilan à mi-parcours de la mise en oeuvre du PLU a révélé certaines incohérences qui rendent parfois difficile l'application du plan. En particulier, certains objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ne sont pas traduits correctement dans les pièces réglementaires (zonage et règlement). Le PLU ne peut donc pas atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

C'est pour remédier à ces contradictions que la municipalité a décidé de réviser le document.

### Le planning prévisionnel : 16 à 18 mois de travail !



### L'avenir de votre commune se construit... Participez au PLU !

#### S'informer

Exposition en mairie  
Encart dans le bulletin municipal  
Site internet : [www.survilliers.fr](http://www.survilliers.fr)

#### S'exprimer

Registre de concertation en mairie  
Nous écrire : [mairiedesurvilliers@mairiesurvilliers.fr](mailto:mairiedesurvilliers@mairiesurvilliers.fr)